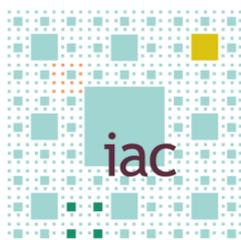


ÉVALUER ET INTERVENIR EN PROTECTION DE L'ENFANT MOD1 POURVOIR AUX BESOINS DE L'ENFANT DE MOINS DE 4 ANS : METHODE D'INTERVENTION

29 chemin des Côtes de Pech David — 31400 Toulouse — iac@i-ac.fr — 05 62 17 20 86 — www.i-ac.fr



Institut d'anthropologie clinique

ORGANISME DE FORMATION

SIRET 827 757 477 00019 - APE 8559A

Prestataire de formation 76310860731 - ODPC 5644

Public : Groupe pluridisciplinaire (8 à 15 participant·e·s) tout·e professionnel·le exerçant dans le champ de la protection de l'enfant auprès de jeunes enfants.

Prérequis : Aucun.

Durée : 3 jours (21 heures)

CONTENU

Objectifs

Permettre aux professionnel·le·s socio-médico-psycho du secteur social, médical, sanitaire oeuvrant auprès de familles dont les enfants ont moins de 4 ans, de s'approprier les connaissances de base nécessaires à l'intervention en protection de l'enfant selon le paradigme de la pourvoyance de ses besoins dans le cadre de la loi 2016 (réaffirmé en 2022).

Compétences

Être en capacité de construire des évaluations orientées sur les besoins de l'enfant, particulièrement de moins de 4 ans.

Description

Depuis sa fondation, le dispositif de protection de l'enfant fait l'objet de critiques auxquelles différents textes législatifs successifs devaient apporter des réponses. En 9 ans, deux lois (2007, 2016) ont tenté d'améliorer la qualité du dispositif afin de réduire la part significative des jeunes adultes sortant de l'ASE qui présentent des troubles psychiques et/ou difficultés sociales. Depuis sa redéfinition en 1958 et jusqu'à maintenant, le sens du dispositif de protection judiciaire de l'enfance est polarisé par la notion de danger. La loi de 2016 propose un changement de paradigme en polarisant cette fois l'intervention sur la notion de besoins de l'enfant. En 2021, à la demande du Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), un **référentiel national d'évaluation** des situations d'enfant en danger a été réalisé par la Haute Autorité de Santé (HAS). Puis, en février 2022 une nouvelle Loi relative à la protection des enfants fixe par décret que l'évaluation de la situation d'un·e mineur·e à partir d'une information préoccupante (IP) devra être réalisée au regard de ce Référentiel. Ce cadre légal nous oblige à **articuler ensemble les notions de « besoins » et celles de « danger »** dans de nouveaux cadres méthodologiques d'intervention pour l'ensemble des situations en protection de l'enfant. C'est dans cette perspective opérationnelle que nous proposons d'expérimenter une méthodologie d'intervention et d'évaluation intégrable aux dispositifs existants, en s'appuyant sur la loi de 2016, sur la démarche de consensus et sur la littérature internationale. À partir de la construction d'un contexte relationnel avec la famille, il s'agit de mettre en place une évaluation partagée entre professionnels, enfant et famille, des besoins de l'enfant et des ressources et empêchements de leur pourvoyance. Cette évaluation doit être permanente pour devenir le moteur de la dynamique

de l'intervention de protection ; de même que l'intervention est le support concret de l'évaluation. Ainsi, la prise en compte des besoins de l'enfant ne se limite pas à la sphère familiale, mais concerne l'ensemble de ses lieux et contextes de vie.

De plus, les professionnel·le·s de la protection de l'enfance, particulièrement dans le cadre du placement à domicile, sont de plus en plus souvent confronté.e.s à des situations d'enfants en très bas âge pour lesquels il ne leur a pas toujours été transmis, dans le cadre de leur formation initiale, les repères théorico-cliniques nécessaires et les méthodes d'observations pour une évaluation adaptée.

Un focus sera fait sur les troubles du développement, les troubles de l'attachement précoces et sur la prise en compte de la parentalité à ce stade de développement de l'enfant, impliquant des spécificités dans l'accompagnement de parents de très jeunes enfants.

Cette formation permettra aux professionnel·le·s de s'approprier le changement de paradigme introduit par la loi de 2016 et de se familiariser à une **méthode d'intervention centrée sur le triangle Besoins-Pourvoyance-Ressources/Empêchements, à travers un kit d'intervention spécifiquement conçu.**

Thématiques

- La loi de 2016, le changement de paradigme des besoins de l'enfant.
- Méthode de triangulation Besoins-Pourvoyance-Ressources/Empêchements.
- Le concept de parentalité empêchée.
- L'évaluation en protection de l'enfant : place et posture.
- Le développement du pouvoir être parent.
- Le développement neuro-psycho-affectif de l'enfant lors de ses premières années de vie.
- La théorie de l'attachement.

MOYENS HUMAINS

Jonas Roisin est psychologue clinicien et formateur. Il est particulièrement mobilisé par les questions de séparations familiales, d'exils, d'espaces transitionnels et de dynamiques institutionnelles.

Hélène Pujol Guillevic est médecin de PMI. Elle a travaillé en centre parental et en cabinet libéral. Elle est également thérapeute de famille, sexologue et hypnothérapeute.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Modalités pédagogiques

- Formation présentielle proposée en INTRA établissements (délais d'accès habituel 6 à 12 mois) se déroulant sur 3 journées.

- L'animation des journées de formation permet d'articuler des interventions théoriques, des échanges avec les participant·e·s, des analyses de cas dirigées ou proposés par les participant·e·s.

Moyens et supports pédagogiques

- Outil support : kit d'intervention.
- Exposés théoriques et présentations PowerPoint.
- Échanges à partir de l'expérience et du questionnement des stagiaires.
- Études de cas et analyse de la pratique.
- Simulation de situations professionnelles.
- Documentation.

Modalités d'évaluation et de suivi

- Auto-positionnement et recueil des besoins et attentes.
- Tour de table.
- Synthèse intermédiaire.
- Evaluation individuelle (ex. QCM, mise en situation professionnelle, échange interactif).
- Bilan de fin de formation.
- Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire.
- Questionnaire d'évaluation à chaud complété individuellement en ligne.
- Questionnaire d'évaluation à distance, suivi de retours d'expérience.

L'iac se réserve le droit d'adapter le déroulé et le contenu de la formation sans préjudice à la qualité pédagogique.

Si un bénéficiaire a des contraintes particulières liées à une situation de handicap, veuillez nous contacter au préalable afin que nous puissions, dans la mesure du possible, adapter la formation. Veuillez contactez notre référente : accessibilite@i-ac.fr

Dernière mise à jour : 10/03/2025